Envoyé en préfecture le 21/07/2026
Reçu en préfecture le 21/07/2026
Publié le
ID : 029-242900645-20260709-DVM_26_07_01-DE

DouarneneZ
KUMUNIEZH ~ COMMUNAUTE

DEPARTEMENT DU FINISTERE
ARRONDISSEMENT DE QUIMPER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le 9 juillet de l'An Deux Mille Vingt-six à 18h, le Conseil communautaire légalement convoqué le 3 juillet 2026, s'est réuni à Douarnenez, sous la présidence de Mme Jocelyne POITEVIN, Présidente.

Votants : 25
Jocelyne POITEVIN, André GUILLEMOT, Philippe LE MOIGNE, Françoise LAOUÉNAN – LE LEC, Gildas HÉMERY, Marie-Pierre GUILCHER, Françoise PENCALET, Gaëtan OLIVIER, Marine GONIDEC, Ludovic QUELENNEC, Béatrice QUEFFELEC, Yves TYMEN, Marc RAHER, Sébastien THOMAS, Marie-Pierre BARIOU, François GUET, Isabelle STEFANUTTI, Julien LAOUÉNAN, Henri SAVINA, Marie-Pierre COSQUER.
Pouvoirs : Christelle DRÉANO, pouvoirs à Françoise LAOUÉNAN – LE LEC
François PHILIPPE, pouvoirs à Marie-Pierre GUILCHER
Sylvie VIGOUROUX-BUREL, pouvoirs à Jocelyne POITEVIN
Catherine LAMOUR – GENTRIC, pouvoirs à Marie-Pierre COSQUER
Philippe CORNEC, pouvoirs à Henri SAVINA

Excusé : Jean-Loup THIVET

Secrétaire de séance : Françoise LAOUÉNAN – LE LEC

DELIBÉRATION N° DVM-26-07-01

OBJET : Avenant n°2 au contrat de délégation de service public TUD'Bus pour la période 2025-2032

Rapporteur : Marc RAHER

Douarnenez Communauté est Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM) depuis le 1er juillet 2021. A ce titre, elle est responsable de l'organisation des services de transport collectif sur le territoire de Douarnenez Communauté. Douarnenez Communauté a attribué la concession de service public de transport urbain TUD'Bus à l'entreprise le Cœur Bus et Cars au 1er janvier 2025, pour une durée de 7 années. Ce nouveau contrat intègre également la mise en place d'un service de location longue durée de vélos à assistance électrique (VAE). Un premier avenant a été conclu en décembre 2025 visant à développer le service de location longue durée VAE, d'améliorer la desserte en bus des lignes 5, 6 et 7 desservants les lignes des communes rurales, et enfin adapter les seuils d'accès à la tarification solidaire.

Soucieux de la connexion avec les territoires alentours et notamment avec le territoire de Quimper (pôle structurant du territoire), Douarnenez Communauté souhaite améliorer la connexion entre le réseau urbain et la ligne 951 du réseau BreizhGo (Douarnenez – Quimper).

Relayé par l'association Dahut à Douarnenez, et en dialogue avec le Conseil régional de Bretagne, Douarnenez Communauté souhaite expérimenter pour une durée d'un an une desserte permettant de favoriser la connexion du quartier de Pouldavid à Douarnenez à la ligne 951 en direction de Quimper.

Le présent avenant a pour objet la mise en place **d'une expérimentation** permettant d'améliorer les correspondances entre la ligne 2 du réseau TUD'Bus et la ligne 951 BreizhGo en faisant correspondre les horaires à l'arrêt « Hôpital » pour les trajets domicile-travail notamment. La ligne 2 est la principale ligne du réseau TUD'Bus du fait de sa fréquentation, elle a également l'avantage de desservir l'ensemble des quartiers de la ville

Envoyé en préfecture le 21/07/2026
Reçu en préfecture le 21/07/2026
Publié le
ID : 029-242900645-20260709-DVM_26_07_01-DE

centre et notamment celui de Poudlavid. Ces modifications d'horaires de la ligne 2 permettront d'avoir une correspondance optimisée le matin vers Quimper et 2 correspondances le soir au retour de Quimper. Cela permettra également de mieux relier le quartier de Pouldavid (Douarnenez) à la ligne 951 du réseau BreizhGo et donc à Quimper. Au-delà de cette expérience, l'étude se poursuivra afin de mettre en place une correspondance tarifaire entre ces deux réseaux de transport collectif.

Concrètement, l'horaire du premier service du matin est avancé de 5 minutes permettant ainsi de créer une correspondance horaire entre les 2 lignes à l'arrêt « Hôpital » avec un passage à 7h38. Le car BreizhGo arrivant à 8h20 dans le centre de Quimper. Au retour, le soir, il est proposé 2 correspondances optimisées à l'arrêt « Hôpital » permettant ainsi de couvrir les départs des cars BreizhGo du centre-ville de Quimper à 16h50 et à 17h50. Ces cars arrivent respectivement en correspondance avec la ligne 2 à 17h22 et à 18h22. Pour ce faire, un service supplémentaire est ajouté sur la ligne 2 avec un départ de l'office de tourisme à 17h25 et le dernier service du soir est retardé de 5 minutes.

Ces ajustements horaires ont pour conséquence un accroissement des temps de conduite principalement et l'ajout de kilomètres supplémentaires. Compte-tenu du fait qu'il s'agit d'une expérimentation, il n'a pas été valorisé de recette supplémentaire pour le délégataire. Cela pourra être revu à la fin de l'expérimentation à l'aune des données d'usages réels.

Ainsi la contribution financière forfaitaire (CFF) pour une l'année 2026 et les années suivantes est modifiée selon le tableau présenté ci-après. Pour une année pleine, la mise en œuvre de cette modification représente un surcoût de 8 434,61 € HT.

Montant HT (valeur initiale - 2023)	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	CUMUL
Contribution financière base en €	773 368,96	749 286,24	743 910,95	753 944,98	771 048,64	747 952,69	756 353,42	5 295 865,87
Avenant n°1 Amélioration desserte communes rurales en €	773 368,96	756 242,26	750 866,97	760 901,00	778 004,66	754 908,71	763 309,44	5 337 602,00
Avenant n°2 Amélioration correspondance ligne 2 avec réseau BreizhG en €o	773 368,96	758 992,47	759 117,61	769 151,64	786 255,30	763 159,35	771 560,08	5 381 605,41

L'impact cumulé des avenants sur le coût total de base du contrat est de + 1,62%.

Vu l'avis favorable de la Commission Aménagement du 24 juin 2026,

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire du 3 juillet 2026,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de :

- **ADOPTER** l'avenant n°2 au contrat de délégation de service public de transport collectif TUD'Bus,
- **AUTORISER** Mme La Présidente de Douarnenez Communauté à signer cet avenant, joint à la présente délibération.

Fait et délibéré le 9 juillet 2026.
La Présidente,
Jocelyne POITEVIN

Le secrétaire,
Françoise LAOUÉNAN – LE LEC